

Als u geslaagd bent voor deze selectie, moet u – om benoemd te worden als stagiair – op de aanstellingsdatum :

Belg zijn of burger van een ander land behorende tot de Europese Economische Ruimte of Zwitserland  
de burgerlijke en politieke rechten genieten  
een gedrag hebben dat in overeenstemming is met de eisen van de beoogde betrekking.

**Solliciteren kan tot en met 20 september 2024.**

U stuurt het inschrijvingsformulier (met vermelding van de referentie FO24XX), behoorlijk ingevuld en ondertekend, en kopie van uw diploma(s), attest(en) en certifica(at)ten - de datum van de poststempel geldt als bewijs - naar :

de federale Ombudsman, Aanwervingen

t.a.v. Laurent Finet, Administrateur

Leuvenseweg 48, bus 6

1000 Brussel

of via e-mail : [aanwervingen@federaalombudsman.be](mailto:aanwervingen@federaalombudsman.be).

Om vast benoemd te kunnen worden moet u met goed gevolg de stage van twee jaar hebben volbracht.

De wervingsreserve blijft 2 jaar geldig.

Si vous êtes lauréat de cette sélection, vous devez – pour être nommé en tant que stagiaire – remplir les conditions suivantes à la date d'affectation :

être Belge ou citoyen d'un autre Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse  
jouir des droits civils et politiques  
avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée.

**Vous pouvez poser votre candidature jusqu'au 20 septembre 2024 inclus.**

Vous envoyez le formulaire d'inscription (en mentionnant la référence FO240XX), dûment complété et signé, et copie de votre ou de vos diplôme(s), attestation(s) et certificat(s) - la date de la poste faisant foi - à l'adresse suivante:

Le Médiateur fédéral, Recrutements

Laurent Finet, Administrateur

Rue de Louvain 48, boîte 6

1000 Bruxelles

ou par e-mail : [recrutements@mediateurfederal.be](mailto:recrutements@mediateurfederal.be)

Pour être nommé définitivement, vous devrez avoir réussi votre stage de deux ans.

La réserve de recrutement a une durée de validité de 2 ans.

## GEMEENSCHAPS- EN GEWESTREGERINGEN GOUVERNEMENTS DE COMMUNAUTE ET DE REGION GEMEINSCHAFTS- UND REGIONALREGIERUNGEN

### COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

#### MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

##### Wallonie Bruxelles Enseignement

[C – 2024/007885]

#### Appel externe à candidatures pour l'octroi d'un mandat individuel de directeur <sup>(1)</sup> du département pédagogique à pourvoir à la Haute École Charlemagne, mandat prenant cours le 01/10/2024

Le présent appel est lancé conformément aux dispositions du décret fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Écoles du 21 février 2019 et du règlement du Conseil WBE relatif à l'organisation des élections et au processus de désignation des directeurs et du directeur-président des Hautes Écoles organisées par WBE du 16 juillet 2020.

Il vise le mandat individuel de directeur du département pédagogique à pourvoir à la Haute École Charlemagne à dater du 01/10/2024.

Conformément à l'article 15 du décret relatif aux charges et emplois des Hautes Écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française du 25 juillet 1996 et à la nature externe de l'appel à candidatures décidée par le Conseil d'administration du 26 juin 2024 et conformément à l'article 19 al. 2 du décret fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Écoles du 21 février 2019, un candidat **doit être membre du personnel d'une Haute École organisée ou subventionnée par la Communauté française et doit satisfaire à l'une des conditions suivantes** :

1° soit être nommé, ou engagé à titre définitif, dans une ou plusieurs fonctions suivantes : maître-assistant, chargé de cours, chef de travaux, professeur, chef de bureau d'études ;

2° soit être nommé ou engagé à titre définitif comme membre du personnel administratif de niveau 1.

Le mandat du directeur du département pédagogique est d'une durée de cinq ans renouvelable.

Le directeur du département pédagogique peut être amené à se déplacer dans plusieurs implantations de la Haute École où il exerce ses fonctions.

Le profil de fonction du directeur du département pédagogique, les autres critères et éléments constitutifs de la procédure interne de désignation qui peuvent être pris en considération et la charte relative aux règles de communication sont consultables sur le site internet de la Haute École Charlemagne [www.hech.be](http://www.hech.be), et sont affichés aux valves des secrétariats du siège social et de toutes les implantations ainsi que dans le groupe Teams dédié.

Le siège de la Commission électorale est établi au 225 boulevard Emile de Laveleye, 4020 Liège.

La composition de la Commission électorale :

Présidente : GILLOT Caroline

Secrétaire : SUINEN Sarah

Membres effectifs :

JOCQUEAU Catherine

SUSANNE MéliSSa

GIRAERTS Laura

JANSSEN Geoffrey

Membres suppléants :

FRANCOIS Sarah

ROUX Céline

Contact : Caroline GILLOT : 04/ 254 76 11, [caroline.gillot@hech.be](mailto:caroline.gillot@hech.be) ou Sarah SUINEN : 04/ 254 76 02, [sarah.suinen@hech.be](mailto:sarah.suinen@hech.be)

1. Dépôt des candidatures

À peine de nullité, les candidats doivent adresser leur candidature dans la forme et le délai fixés par le présent appel, c'est-à-dire **à partir du 21/08/2024 jusqu'au 06/09/2024 inclus** :

• **Par mail et par envoi recommandé** (la date du cachet de la poste faisant foi) auprès de :

La Commission électorale de la Haute École Charlemagne

À l'attention de la Présidente, Caroline GILLOT

Boulevard Emile de Laveleye 225

4020 LIÈGE

Adresse mail : [caroline.gillot@hech.be](mailto:caroline.gillot@hech.be)

**OU**

• **Par mail et déposée contre accusé de réception** auprès de :

La Présidente de la Commission électorale, Caroline GILLOT

Boulevard Emile de Laveleye 225

4020 LIÈGE

(sur rendez-vous)

Adresse mail : [caroline.gillot@hech.be](mailto:caroline.gillot@hech.be) Téléphone 04/ 254 76 11

2. Forme de la candidature

À peine de nullité, la candidature doit contenir les documents suivants :

• l'annexe 1<sup>re</sup>: acte de candidature ;

• l'annexe 2 : états de service ;

• un projet stratégique quinquennal qui intègre, notamment,

o une vision à cinq ans du développement de la Haute École Charlemagne

o les éléments repris dans le profil de fonction,

o les éventuels autres éléments pris en considération pour la désignation par le Conseil WBE qui sont pris en compte ;

• la motivation du candidat à se présenter à la fonction de directeur du département pédagogique ;

• un curriculum vitae du candidat.

3. Examen des candidatures, proposition des candidats et désignation du directeur du département pédagogique

Le nom des postulants sera affiché dans la Haute École le 06/09/2024.

Les candidats sont élus par scrutin, à bulletin secret. Chaque électeur dispose d'une voix. Les procurations sont interdites.

Sont électeurs tous les membres du personnel du département pédagogique de la Haute École qui prestent au minimum un dixième d'un horaire complet au sein du département pédagogique à la date de clôture des listes électorales. Est considéré comme membre du personnel tout membre du personnel statutaire, ou toute personne qui dispose d'un lien contractuel avec la Haute École durant chacune des trois années académiques qui précèdent la date de clôture des listes électorales.

Les élections se font selon le système basé sur le scrutin à un tour. Le scrutin n'est valable que si la majorité des électeurs ont pris part au vote.

Le directeur du département pédagogique est désigné par WBE qui le choisit sur une liste issue du vote de l'ensemble des membres du personnel du département pédagogique de la Haute École Charlemagne, parmi les trois premiers candidats.

À l'issue des élections, le Conseil WBE, ou une commission qu'il crée à cet effet, peut entendre les candidats issus du scrutin avant de prendre sa décision, afin d'évaluer la concordance de la candidature avec les objectifs, responsabilités et compétences attendus dans le profil de fonction.

Cette liste est adressée par le directeur-président, ou à défaut par le vice-directeur-président, en fonction à WBE, au plus tard le premier jour ouvrable qui suit son établissement.

—————  
Note

(1) Le masculin est utilisé à titre épïcène.  
—————

Acte de candidature au mandat de directeur du département pédagogique  
à pourvoir à la Haute École Charlemagne  
organisée par Wallonie-Bruxelles Enseignement,  
mandat prenant cours le 01/10/2024

**Annexe 1 : ACTE DE CANDIDATURE**

FICHE SIGNALÉTIQUE

NOM : .....
PRENOM : .....
Date de naissance : ..... Nationalité : .....
Adresse : ..... N° .....
Code postal : ..... Localité : .....
Téléphone / GSM : .....
Adresse de courrier électronique : .....

**TITRE(S) DE CAPACITÉ DU CANDIDAT :**

Dénomination exacte et complète	Date de délivrance	Établissement

Date : .....

Signature (précédée de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable »)

.....

Candidature au mandat de directeur du département pédagogique à pourvoir  
à la Haute École Charlemagne organisée par Wallonie-Bruxelles Enseignement,  
mandat prenant cours le 01/10/2024.

**Annexe 2 : ÉTATS DE SERVICE**

Nom et prénom : .....

Haute École (dénomination complète)	Fonction exacte (1)	A titre TDD TDI Déf. AUTRES	Cours à conférer (personnel enseignant)/nature de la fonction (personnel administratif)	Nbre d'heures hebdomadaires par fonction ou volume de la charge	Dates de début de la prestation	Dates de fin de la prestation

(1) - indiquer la fonction : professeur, chargé de cours, maître assistant, attaché, ...

Fait à ....., le ....., Signature (précédée de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable »)

.....